



Nombre de membres au Bureau : 19
 Nombre de membres en fonction : 17
 Membres présents : 17
 Membres excusés : 01
 Membres absents : 01

COMPTE-RENDU séance **BUREAU** du Lundi 27 novembre 2017 – 18h00

Sous la présidence de Monsieur Pierre SCHMITT
 Sur invitation du Président, en date du 20 novembre 2017

NOM	Prénom	Qualité	Présence
SCHMITT	Pierre	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
DIETMANN	Daniel	Vice-président	Présent
NASS	Denis	Vice-Président	Excusé - quitte séance à 20h28 durant présentation 5.4 « véhicules électriques »
DITNER	Mathieu	Vice-président	Présent
MURER	Jean-Paul	Vice-Président	Présent
SAHM	Paul	Vice-président	Présent
GASSMANN	Vincent	Vice-président	Présent
SUTTER	Bernard	Vice-président	Absent
SCHNOEBELEN	Jean-Marie	Vice-président	Présent
CHAN-KAM	Laurence	Assesseur	Présente
HEYER	Morand	Assesseur	Arrivé à 18h15 durant présentation point 5.3 « TRYBA »
SOMMERHALTER	Pascal	Assesseur	Arrivé à 18h22 durant présentation du point 5.3 « TRYBA »
BILGER	Christian	Assesseur	Présent
GISSINGER	François	Assesseur	Présent
LAMERE	Jean-Luc	Assesseur	Arrivé à 18h39 durant présentation du point 5.3 « TRYBA »
BOLORONUS	Bernard	Assesseur	Présent
SCHITTLY	Bernard	Assesseur	Présent
GEIGER	Claude	Assesseur	Présent

Sont présents, pour le personnel : Mme Nadia GOURDON, Mr Régis HENGY.

Assiste également pour l'élaboration du compte-rendu : Mme Ludris DE ALMEIDA.

Le Président ouvre la séance à 18h05, en remerciant la présence des membres.

Au vu de la présentation de l'opérateur TRYBA Energy, représentés par Mrs BROLLY et SUR Responsable Technique, le Président demande aux membres de modifier l'ordre des points de la séance qui débutera donc par le point 5.3.

La séance est enregistrée.

POINT 5	ENVIRONNEMENT, EVOLUTION DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE
----------------	---

5.3. Centrale solaire – PRESENTATION opérateur TRYBA

Mr Daniel DIETMANN, tient à excuser la Directrice de TRYBA, Mme BECKER, qui n'a pu être présente comme prévue. Il demande ensuite aux membres du Bureau de se présenter à tour de rôle, afin que TRYBA fasse connaissance des élu(e)s présents.

TRYBA procède à la présentation (*se reporter en annexe*).

Au fil de la présentation, les membres échangent les propos qui suivent :

Le Président : demande par rapport aux deux solutions de raccordement (Altkirch/Retzwiller), quelle va être la démarche de TRYBA auprès d'ENEDIS.

TRYBA : c'est ENEDIS qui définit les travaux de raccordement, voie souterraine etc...

Mr Daniel DIETMANN : tient à préciser que si le projet de raccordement se fait au niveau du poste source d'ENEDIS d'Altkirch, le projet ne pourra se concrétiser au vu du montant que cela représenterait, soit environ 800 000€.

Mr Mathieu DITNER : demande la durée du bail emphytéotique.

TRYBA : le bail est de 22 ans.

Mr Fabien ULMANN : demande en combien de temps le matériel est amorti.

TRYBA : équivalent à la durée du contrat.

Mr Morand HEYER : demande en cas d'évènement climatique (ex. forte grêle), si une assurance est comprise.

TRYBA : confirme qu'une assurance est bien comprise au contrat.

Mr Denis NASS : indique que la collectivité pourrait prétendre à un bonus si elle envisagerait une activité agricole par exemple de type apiculture.

TRYBA : pas prévu pour cette appel d'offre, mais elle est existante.

Mr Fabien ULMANN : dans le volet financier ne voit pas figurer les subventions.

Le Président : il n'y a pas de subvention sur un tel projet.

TRYBA : conclut que les panneaux ont une durée de vie de 30/40 ans.

Mr Daniel DIETMANN : cite l'exemple de Fribourg en Allemagne où les panneaux fonctionnent toujours 40 ans passés.

Mr Fabien ULMANN : un geste commerciale avait été proposé par la Directrice commerciale de TRYBA de 50 000€ aujourd'hui le geste a été ramené à 10 000€, demande pour quelle raison.

TRYBA : ont souhaité garder le loyer au même niveau.

A l'issue de la présentation, Mr Daniel DIETMANN, souligne l'importance des délais afin de réaliser le projet et faire prochainement un choix de l'opérateur.

Le Président et Mr Daniel DIETMANN remercient les personnes de TRYBA pour la présentation qui quittent la séance.

POINT 1	ADMINISTRATION GENERALE
----------------	--------------------------------

1.1 ADOPTION compte-rendu de la séance du 14 septembre 2017

Le Président résume les différents points du compte-rendu de la séance du Bureau du 14 septembre 2017, qui a été transmis à tous les Conseiller(e)s.

Le Bureau n'ayant aucune observation, le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2017, est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2	ACCESSIBILITE
----------------	----------------------

2.1 PRESENTATION schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics

Le Président mentionne aux membres que le lien dudit schéma a été transmis par mail aux Communes le 23 octobre 2017, afin qu'elles émettent leurs éventuelles observations.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 30 novembre.

POINT 3**ACTION SOCIALE/Sces à la POPULATION****3.1. PRESENTATION avenant Marché Transports scolaires au 1^{er} juillet 2017**

Le Président donne la parole à Mr Paul SAHM, Vice-Président, afin qu'il effectue la présentation.

Mr Paul SAHM présente l'avenant au Marché des Transports scolaires qui représente une augmentation de 2,10% sur tous les circuits au 1^{er} juillet 2017.

Ce point fera également l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 30 novembre.

POINT 4**AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT du Territoire****4.1. Définition d'une ZAE – PRESENTATION des critères cumulatifs**

Le Président donne la parole à Mr Denis NASS, Vice-Président.

Mr Denis NASS, informe les membres des réponses réceptionnées à ce jour des Communes, concernant le questionnaire « ZAE ».

Il fait part également aux membres des projets sur le site « Peugeot MTC » et le souhait de la Commune de Dannemarie de réaliser une zone urbanisée de type quartier HQS (Haute Qualité Sociétale) et de revaloriser une partie du bâtiment actuellement en friche.

A ce sujet, il n'a toujours pas eu les réponses de l'Etat au sujet de ce site, notamment les servitudes.

Il rappelle la Convention établie par la Commune de Dannemarie concernant ce site, qui rappelle la responsabilité économique de la Communauté de Communes.

Mr Daniel DIETMANN, s'exprime également en tant que Vice-Président de l'Environnement, qu'il est bien évidemment contre l'acquisition du site, au vu des différentes pollutions existante.

Mr Denis NASS, présente aux membres les critères de définition « ZAE », ci-dessous mentionnés.

Mr Jean-Luc LAMERE : souligne qu'il faudrait communiquer les raisons de la non signature de la convention, car dans la presse figure uniquement les propos de la Commune de Dannemarie.

Mr Fabien ULMANN : demande aux membres s'il y a un intérêt pour la Communauté de Communes d'acquiescer ce site, dans le cas où il y en a pas, indique qu'il faut bien entendu refuser.

Mr Daniel DIETMANN : conclut qu'il ne faut surtout pas approuver la Convention de la Commune de Dannemarie, sachant que le site n'a pas été dépollué.

Mr Denis NASS, présente ensuite aux membres les critères de définition « ZAE » :

Proposition de définition des ZAE de la CCSAL

- Sa vocation économique est **mentionnée dans un document d'urbanisme**.
- Elle présente une **superficie minimale et une cohérence d'ensemble** sur au moins trois unités foncières distinctes et continues.
- Elle ne peut pas être mixte (au sens de contenir des logements et équipements publics) et n'est pas susceptible de créer des nuisances à des habitations
- Elle regroupe habituellement **plusieurs établissements et/ou entreprises**
- Elle dégage un potentiel de développement et d'extension foncière au droit de la zone.
- Elle traduit une **volonté politique** actuelle et future d'un développement économique coordonné et valorisant l'ensemble du territoire communautaire.

Ce point sera présenté lors de la Commission Aménagement, Développement du Territoire ce 29 novembre et fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 30 novembre 2017.

POINT 5
*(suite)***ENVIRONNEMENT, EVOLUTION DURABLE, TRANSITION
ENERGETIQUE****5.1. PRESENTATION « barème F »**

Le Président donne la parole à Mr Daniel DIETMANN qui charge Mr Régis HENGY d'en effectuer la présentation.

Mr Régis HENGY : plusieurs changements interviennent au Contrat, d'une part, l'organisme Eco-Emballages devient CITEO/Adelphe et d'autre part, en 2018, le barème E actuellement en vigueur s'intitulera « barème F », qui au fur et à mesure des années prendra en compte les performances de la Collectivité.

Entre 2018/2022, la Communauté de Communes devra élaborer un plan d'actions (consignes de tri, campagne de sensibilisation, etc...), afin de ne pas voir diminuer les soutiens.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 30 novembre.

5.2. PRESENTATION Marché de collecte, traitement des produits résiduels ménagers et assimilés secteur Largue

Le Président donne la parole à Mr Régis HENGY qui expose les résultats de la consultation (*se reporter en annexe*).

Le Président spécifie de l'existence auparavant de deux Marchés avec celui de l'ex-CC d'Hirsingue qui était au forfait.

Ce point fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire ce 30 novembre.

5.4. PRESENTATION des projets TEPCV

Le Président procède à la présentation des points qui suivent.

- ✓ **Acquisition des véhicules électriques**
- ✓ **Convention de mise à disposition de Vélo à Assistance Electrique (VAE)**
- ✓ **Projet pressoir Maison de la Nature**
- ✓ **Politique développement durable et transition énergétique du PETR**

POINT 6**FINANCES, FISCALITE, MOYENS GENERAUX****6.1 Financement Très Haut Débit (THD)**

La Communauté de Communes disposant de la compétence, elle devra régler en totalité et se faire rembourser ensuite par les Communes au moyen d'un fonds de Concours.

La Commission Finances se réunira prochainement à ce sujet et une délibération sera ensuite prise par la suite.

6.2 APPROBATION décisions modificatives**6.2.1 Budget annexe Assainissement**

Le Président indique qu'il s'agit d'une régularisation pour pouvoir payer les emprunts.

Délibération n° B20171102

Considérant que les chapitres 16 et 66 nécessitent une régularisation, les crédits budgétaires doivent être modifiés :

Section	Chapitre	Article	Dépense	Recette
Fonctionnement	022	022	- 31 400	
	011	611	- 18 600	
	66	66111		+50 000
Investissement	020	020	- 49 693,68	
	21	213	-5 000	
	16	1641		+ 54 693,68

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°02/2017 au budget annexe Assainissement.

6.2.2 Budget annexe Zone Artisanale Diefmatten « BAZDIEF »

Le Président propose cette décision modificative sur les différents chapitres concernés en rapport à la vente des terrains.

Délibération n° B20171103

Considérant que le chapitre 011 nécessite une régularisation, les crédits budgétaires doivent être modifiés :

Section	Chapitre	Article	Dépense	Recette
Fonctionnement	011	605	+238 000	
	042	7133		+ 238 000
Investissement	040	3355	+ 238 000	
	16	1641		+ 238 000

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2017 au budget annexe Zone Artisanale Diefmatten « BAZDIEF ».

6.3 APPROBATION Admission en non-valeur

Le Président procède à la présentation des admissions en non-valeur.

**6.3.1 ADMISSION en NON VALEUR pour PERTES sur CREANCES IRRECOUVRABLES (3)
BUDGET PRINCIPAL****Délibération n° B20171104**

Vu la demande présentée par le Trésorier de DANNEMARIE, d'admission en non valeur pour pertes sur créance irrécouvrable, au budget principal ;

Le Bureau, après délibération et à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Pour pertes sur créances irrécouvrables – Article 6541

Divers débiteurs		Motif	
XXX	68210 TRAUBACH-le-HAUT	PV C. du 3/7/17, les biens ont une valeur marchande insuffisante	701,01

Soit un total à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » d'un montant de 701,01€.

6.3.2 ADMISSION en NON VALEUR pour PERTES sur CREANCES IRRECOUVRABLES (3) BUDGET ANNEXE OM

Délibération n° B20171105

Vu la demande présentée par le Trésorier de DANNEMARIE, d'admission en non-valeur pour pertes sur créance irrécouvrable, budget annexe OM ;

Le Bureau, après délibération et à l'unanimité, DECIDE, d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

Pour pertes sur créances irrécouvrables – Article 6541

Divers débiteurs		Motif	
XXX	68210 TRAUBACH-le-HAUT	PV C. du 3/7/17, les biens ont une valeur marchande insuffisante	278,90
XXX	68210 VALDIEU-LUTRAN	Personne disparue	121,26
XXX	68210 HAGENBACH	RAR inférieur seuil poursuite	46,90
XXX	68210 MONTREUX-VIEUX	RAR inférieur seuil poursuite	127,94
XXX	68210 MAGNY	RAR inférieur seuil poursuite	28,00
XXX	68210 DANNEMARIE	Poursuite sans effet	186,94
XXX	68210 DANNEMARIE	RAR inférieur seuil poursuite	28,00
XXX	68210 DANNEMARIE	Refus du TPG de T de saisie à combi. Infructueuse d'actes	443,83
XXX	68210 BERNWILLER	Personne disparue	90,54

Soit un total à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » de 1 352,31€.

Pour effacement de dette/liquidation judiciaire par jugement du Tribunal (créance éteinte) – Article 6542

XXX	68210 BALSCHWILLER	Effacement des dettes	376,01
-----	--------------------	-----------------------	--------

Soit un total à l'article 6542 « Effacement de dette/liquidation judiciaire » d'un montant de 376,01€.

POINT 7 INFORMATIONS & DIVERS

7.1 Antenne Largue Seppois-le-Bas

Le Président indique qu'un bail est actuellement en cours pour l'antenne Largue, comprenant 1 bureau, le bureau du Président de l'ex-CC Largue, une salle de réunion et une petite cuisine annexe.

Le Maire de Seppois-le-Bas, propose donc un bureau de permanence dans les locaux de sa Commune au rez-de-chaussée.

7.2 Rencontre Communauté de Communes Sundgau

Le Président informe les membres qu'il a rencontré le Président de la Communauté de Communes Sundgau concernant la problématique « Tourisme ».

Mr Mathieu DITNER rajoute que les trois entités doivent délibérer sur les mêmes termes (délibérations concordantes).

Le Président souligne qu'il était en contact téléphonique ce matin avec le Président de l'OTS, Mr Cohendet à ce sujet.

De plus, il rappelle aux membres que le PETR assure des missions bien précises.

En ce qui concerne le PCAET, le Président rappelle la méthodologie de travail entre les deux Communautés de Communes et le PETR.

7.3 Point audit DDFIP

Le Président indique qu'il a eu au téléphone Mme DEFFONTAINES de la DDFIP qui ne souhaite pas venir présenter l'audit en séance publique.

Lors du Conseil Communautaire, le Président mentionnera l'absence de la DDFIP qui souhaite uniquement présenter l'audit aux membres de la Commission Finances.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président lève la séance à 21h15.

DANNEMARIE, le 08 décembre 2017
Signé : Pierre SCHMITT, Président

Organisation



—Une assise financière solide et un processus de décision simple sont nos atouts—
clés



www.tryba-energy.com

5

Notre histoire

1980



Johannes Tryba créa le groupe ATRVA il y a 37 ans.

Aujourd'hui, cet entrepreneur visionnaire est le seul actionnaire de ce groupe, leader européen des solutions de l'habitat dans 5 secteurs d'activité :

- Fenêtres
- Portes et Vitrages
- Volets et portes de garages
- Chantiers
- Energies renouvelables

Le groupe a 20 sites de production en Europe et emploie 1800 salariés. Le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 400 Millions €.

2008



Johannes Tryba créa le groupe ATRVA il y a 37 ans.

Aujourd'hui, cet entrepreneur visionnaire est le seul actionnaire de ce groupe, leader européen des solutions de l'habitat dans 5 secteurs d'activité :

- Fenêtres
- Portes et Vitrages
- Volets et portes de garages
- Chantiers
- Energies renouvelables

Le groupe a 20 sites de production en Europe et emploie 1800 salariés. Le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 400 Millions €.

Le groupe Atrva a pris la décision stratégique de se lancer dans le marché des énergies renouvelables en France en 2008. C'est ainsi qu'est né Tryba Energy.



www.tryba-energy.com

3

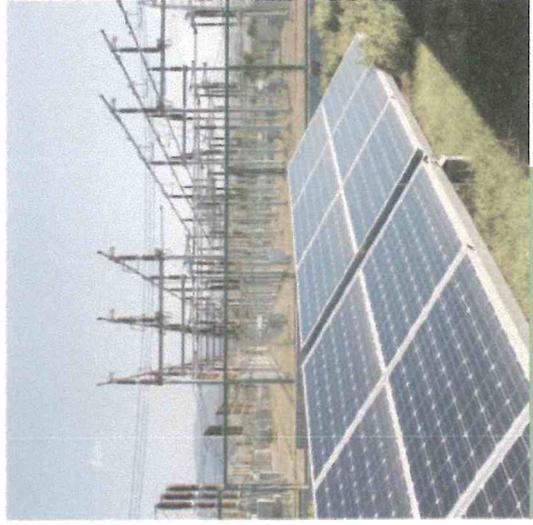
Organisation

Tryba Energy s'appuie sur un réseau de partenaires qualifiés et soigneusement sélectionnés. La qualité de développement de nos projets est au cœur de nos préoccupations.



www.tryba-energy.com

6



Tryba Energy
a pour activité



dans le secteur des énergies renouvelables, en France et à l'étranger.



www.tryba-energy.com

4

FRANCE

Chiffres clés

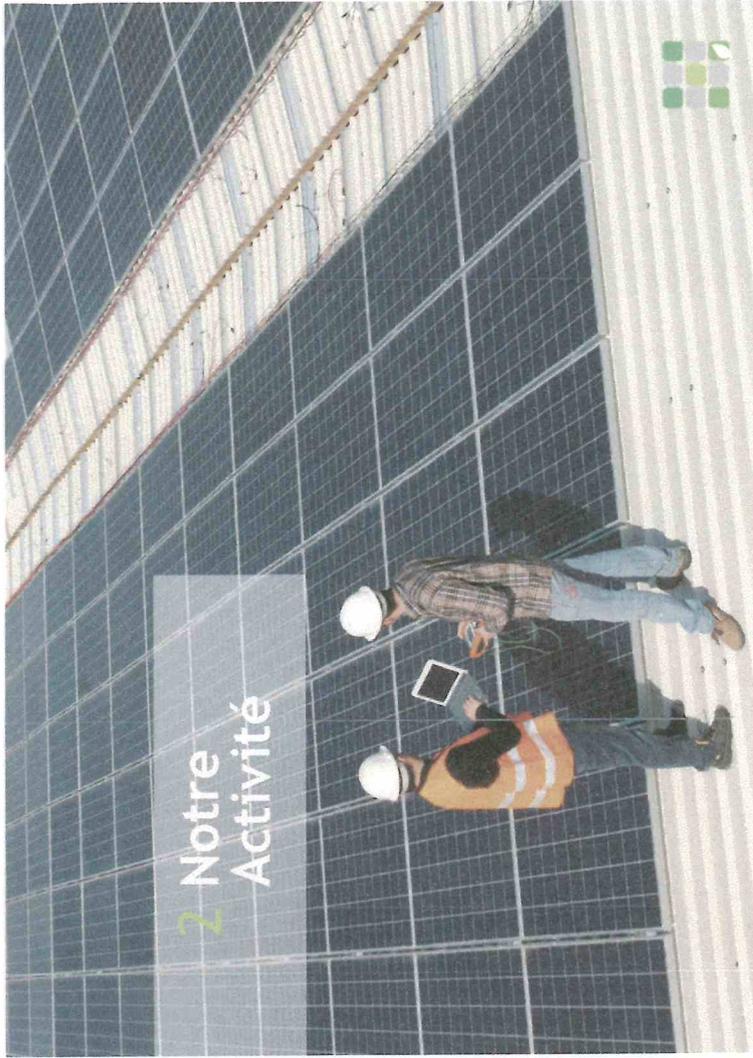
DEVELOPPEMENT

40 MWc | 60 MWc | 100 MWc

Raccordés au réseau | Permis accordés | Développés depuis 2008

TRYBA ENERGY, LAURÉAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN 2017 :

- Contrat photovoltaïque sur bâtiment de 2,2 MWc pour le compte de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CA) qui bénéficiera d'une couverture totale,
- Ombrières de parking photovoltaïques de 2,5 MWc sur le parking de l'Écomusée d'Uzerche (68),
- Ombrières de parking photovoltaïques de 3,3 MWc sur le parking de PSA Mulhouse (68),
Mise en service 2018



2 Notre Activité

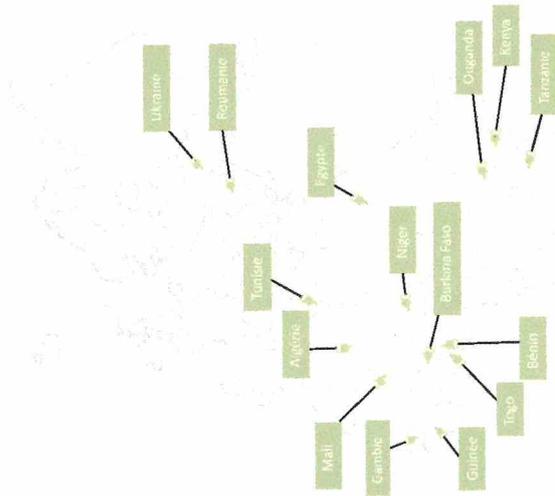
à l'INTERNATIONAL

Chiffres clés et projets

DEVELOPPEMENTS en cours

50 MWc | 40 MWc | 60 MWc

Afrique du Nord | Afrique de l'Est | Afrique de l'Ouest



Notre cœur de métier

Pour mener à bien la réalisation d'un projet photovoltaïque, Tryba Energy réalise les opérations de :

DEVELOPPEMENT

ETUDES

FINANCEMENT

GESTION DE LA CONSTRUCTION

EXPLOITATION



Centrale solaire au sol

Localisation



www.ryba-energy.com

Exploitation et Maintenance

Télesurveillance et Maintenance

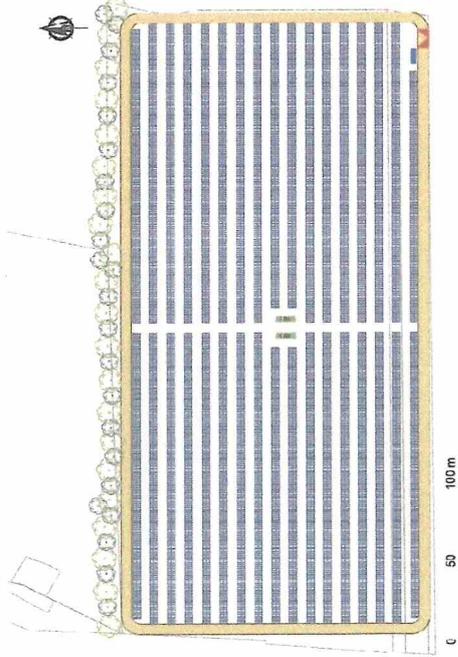
Notre département **télesurveillance et maintenance** photovoltaïque gère plus de **240 centrales** qui représentent une puissance cumulée de **32 MWC**.

Quotidiennement, grâce à notre portail de télesurveillance, nous suivons la production de toutes nos centrales. En plus de la maintenance préventive, nous avons la réactivité nécessaire dans ce secteur pour réaliser les interventions curatives dans des brefs délais et maintenir une production optimum.

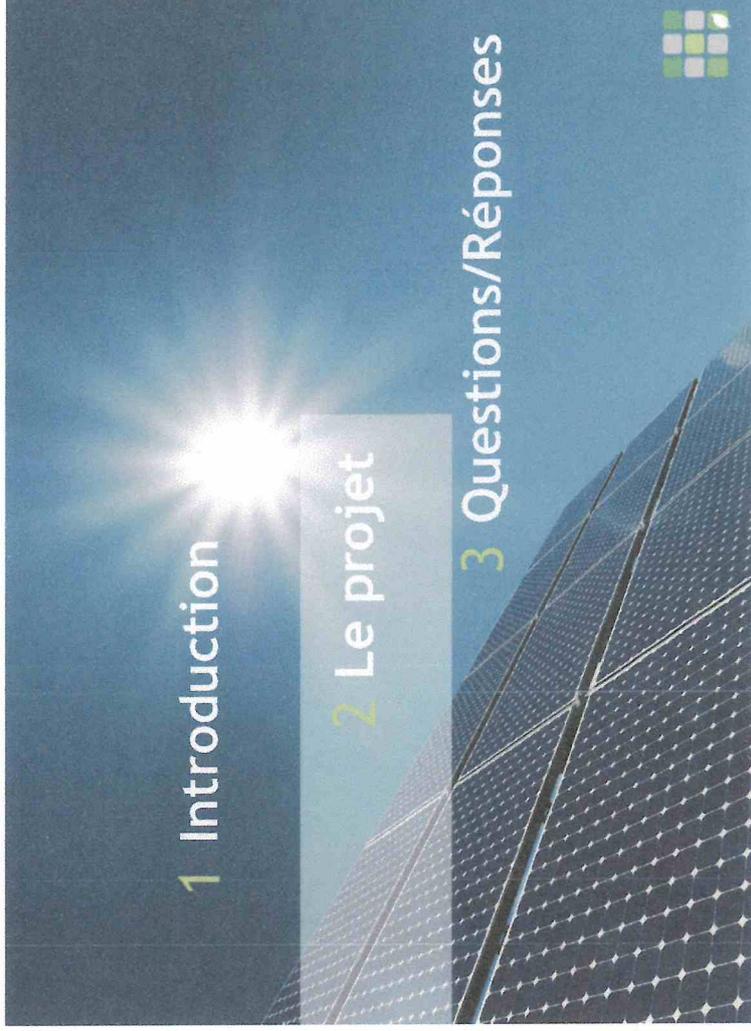


Centrale solaire au sol

Implantation



www.ryba-energy.com



1 Introduction

2 Le projet

3 Questions/Réponses



Centrale solaire au sol

Raccordement au réseau: 2 hypothèses (à confirmer par ENEDIS)



Centrale solaire au sol

Données techniques

Surface brute	6,47 ha
Surface PV	22 032 m ²
Nombre de Panneaux	11 016 modules
Puissance PV	5 067 kWc
Puissance onduleur	4 000 kVA
Irradiation plan Horizontal	1 236 kWh/m ²
Performance Ratio	84,5 %
Productible	1 224 kWh/kWc
Production annuelle	6 202 MWh
Equivalent rejet CO2	510 t CO2
Consommation équivalent	2100 foyers

Centrale solaire au sol

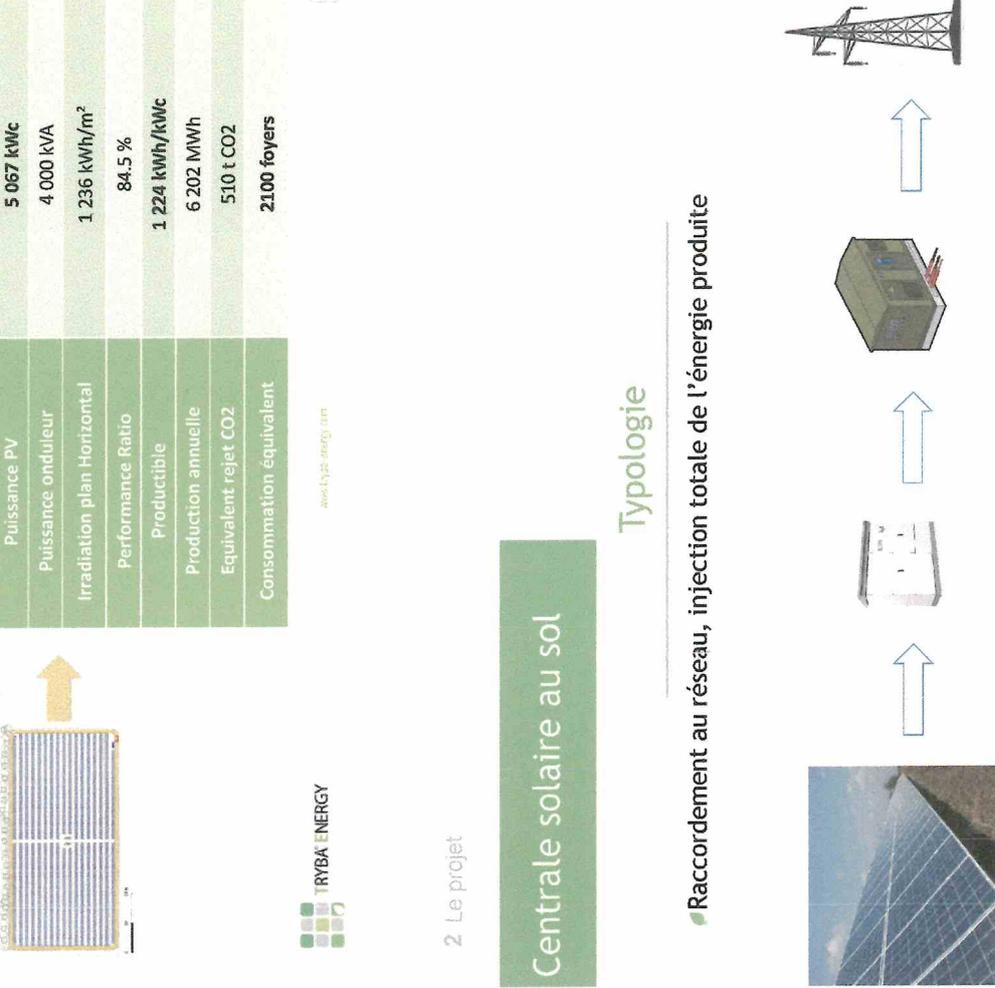
Raccordement au réseau: 2 hypothèses (à confirmer par ENEDIS)



Centrale solaire au sol

Typologie

Raccordement au réseau, injection totale de l'énergie produite



Centrale solaire au sol

Aspects juridiques

Les engagements:

Tryba Energy	Le propriétaire du terrain
Assume le développement complet du projet	Met à disposition en exclusivité le terrain
Finance le projet, compris études et frais notarié	Promesse de bail sur 3 ans (+ 2 ans reconductible)
Exploite et maintient le terrain	Bail sur une durée de 22 ans (+ 2 x 10 ans reconductible)
Assurance, fiscalité, taxes	Mandate Tryba Energy pour les demandes d'autorisations
Versement d'un loyer	
Option de démantèlement	



www.tryba-energy.com

71

Centrale solaire au sol

Vos avantages

- La réhabilitation d'un terrain en friche
- Aucune dépense liée au projet
- Une gestion complète, clé en main d'un seul interlocuteur (développement, investissement, construction, exploitation et maintenance)
- Des revenus annuels et pérennes pour la communauté de communes et le département (loyer, taxes)
- Une image verte du territoire
- Une valorisation de la politique de transition écologique en phase avec les objectifs du territoire



www.tryba-energy.com

72

Centrale solaire au sol

Notre offre

Durée du contrat	22 ans au minimum jusqu'à 42 ans
Dépôt du projet en AO CRE 4	Décembre 2018
Mise en service	2020
Loyer moyen sur la durée du contrat <i>(sous réserve d'être des détaillés et d'adjudication du projet en AO CRE)</i>	15 900€/an soit 351 850 Euros sur 22 ans ou 707 002 euros sur 42 ans
Geste commercial <i>(à la date de mise en service)</i>	10 000 €
Taxes (IFER + CET) <i>(estimation à date de réglementation en vigueur)</i>	1,11 millions € sur 22 ans soit 550 000 € pour la Communauté de Communes 2,23 millions € sur 42 ans soit 1,115 millions € pour la Communauté de Communes
Total des revenus pour la Communauté de Communes	911 850 € sur 22 ans / 1,83 millions € sur 42 ans



Centrale solaire au sol

Aspects juridiques

- Création d'une « SPV » société de projet exploitante de la centrale PV
- Signature d'une promesse de bail emphytéotique
- Une fois le projet lauréat, signature du bail emphytéotique



www.tryba-energy.com

73

Centrale solaire au sol

A l'issu du bail ...

- TRYBA ENERGY s'engage à démanteler l'installation (cf cahier de charges)
Mais d'autres alternatives existent:
- Extension du contrat de vente de l'énergie et du bail
ou
- Evolution du système en autoconsommation partielle ou totale
ou
- Revente de la centrale solaire à la Communauté de Communes

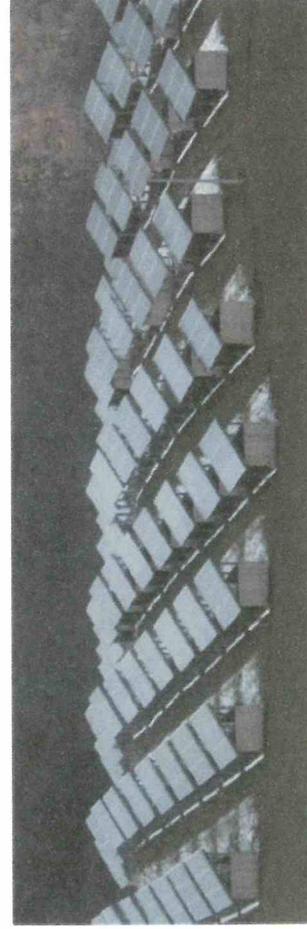


www.tryba-energy.com

25

Références

Centrales photovoltaïques au sol



Projet Agri-solaire - 3.4 MWc - 2011



www.tryba-energy.com

26

Centrale solaire au sol

Nos atouts

- Le financement complet du projet (assise financière solide, garantie bancaire)
- Un unique interlocuteur pour tout le projet (développement, investissement, construction, exploitation et maintenance)
- Une expertise reconnue dans le photovoltaïque
- Un acteur local alsacien
- Une connaissance des lieux et des interlocuteurs administratifs et techniques



www.tryba-energy.com

28

Centrale solaire au sol

Planning prévisionnel

Signature de la promesse de bail	Décembre 2017
DREAL, Etude impact, Enquête publique, demande PC, obtention des autorisations	Janvier 2018 à Novembre 2018
Dépôt de dossier AO CRE4	Décembre 2018
Résultat AO CRE4	Février 2019
Construction et mise en service	Avril - Octobre 2020
Inauguration de la centrale PV	Octobre 2020
Exploitation/Maintenance/Monitoring 7j/7	20 ans à date de mise en service

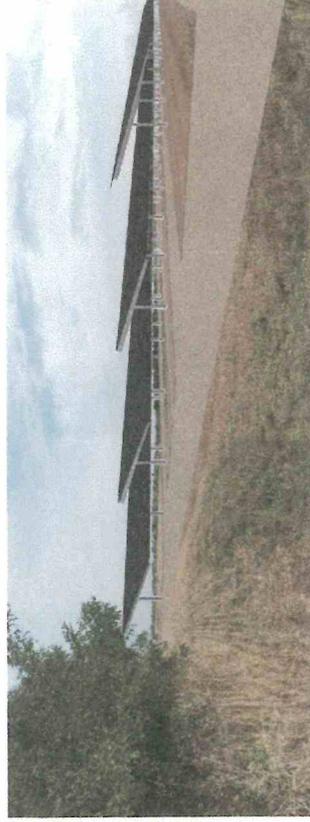


www.tryba-energy.com

29

Références

Centrales photovoltaïques au sol



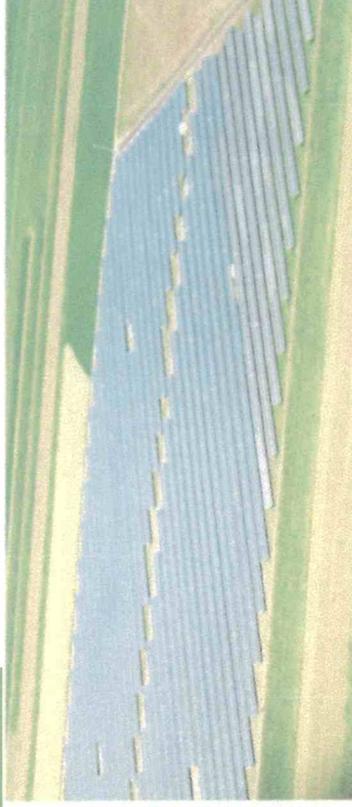
Projet centrale au sol - 6 MWc - 2018 (en cours)



www.tryba-energy.com

Références

Centrales photovoltaïques au sol



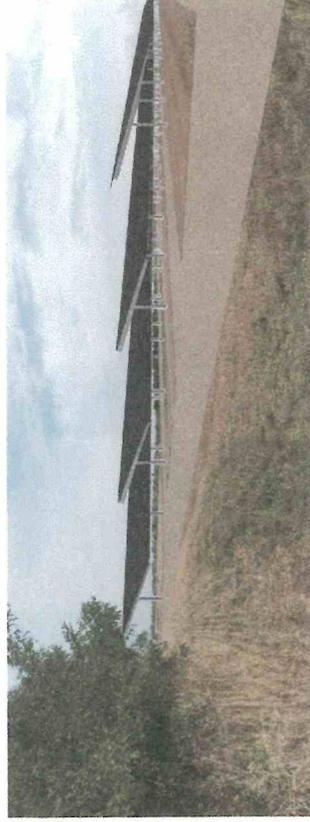
Projet centrale au sol - 5,6 MWc - 2012



www.tryba-energy.com

Références

Centrales photovoltaïques au sol



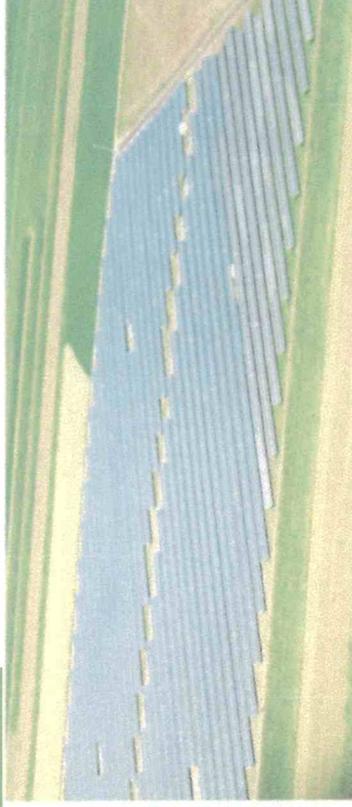
Projet centrale au sol - 6 MWc - 2018 (en cours)



www.tryba-energy.com

Références

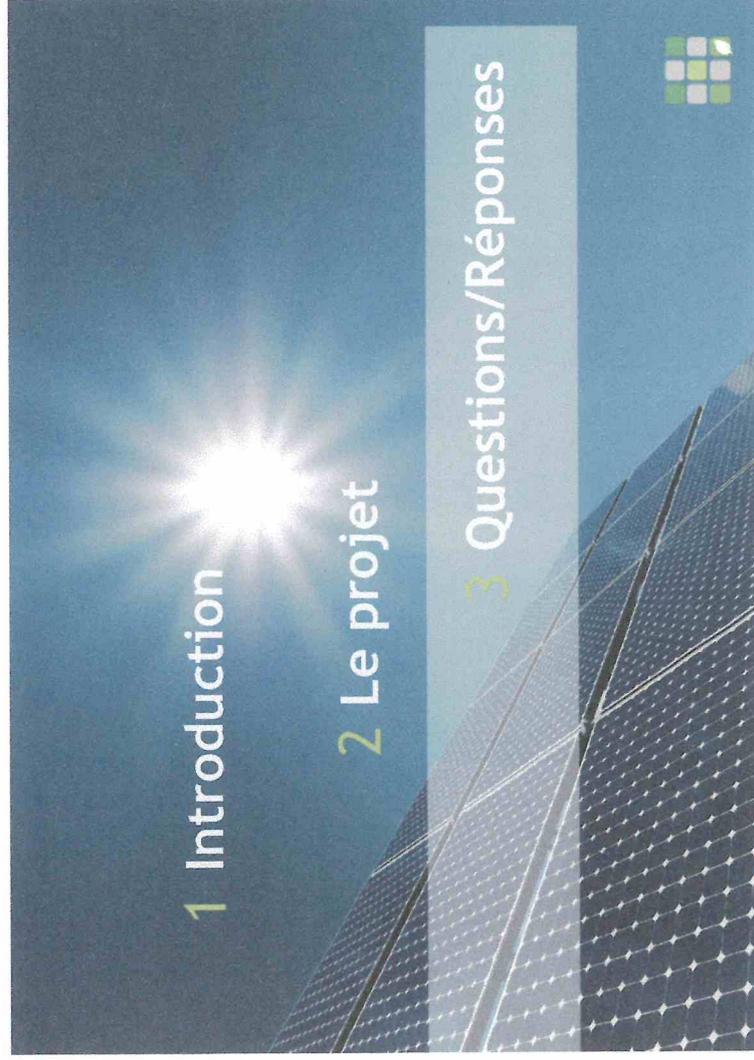
Centrales photovoltaïques au sol



Projet centrale au sol - 5,6 MWc - 2012



www.tryba-energy.com



1 Introduction

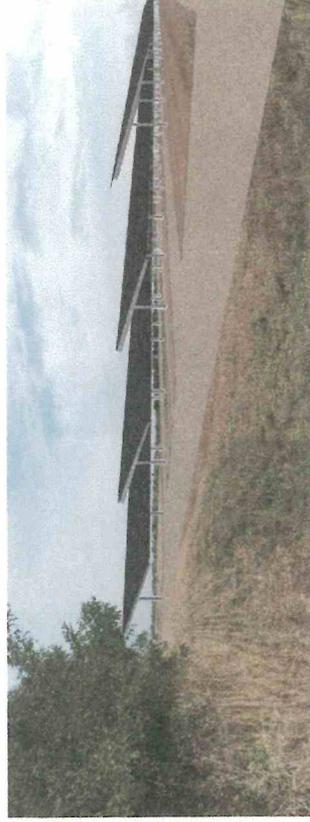
2 Le projet

3 Questions/Réponses



Références

Centrales photovoltaïques au sol



Projet centrale au sol - 6 MWc - 2018 (en cours)



www.tryba-energy.com

Références

Centrales photovoltaïques au sol



Projet centrale au sol - 5,6 MWc - 2012



www.tryba-energy.com

Références

Centrales photovoltaïques au sol



Projet centrale au sol - 5,6 MWc - 2012



www.tryba-energy.com

Coûts unitaires actuels / mieux-disant

Lot	Prestation	Marché actuel ex CCL		Marché 2018 - mieux disant	
		Coût HT (factures 2017)	Prestataire	Coût retenu HT	Prestataire
Lot 1	collecte des produits résiduels ultimes	SITA : 7 085,80 €/mois + 27,94 €/t COVED : 1 332,12 €/mois + 0,39 €/bac collecté + 1 128,92 €/mois	COVED/SITA	300 €/t	SITA
	gestion de la base de données et des bacs	SITA : 698,6 €/mois		50 €/intervention + 6 000 €/an	
Lot 2	collecte recyclables secs	COVED : 1 708,89 €/mois SITA : 5 727 €/mois	COVED/SITA	150 €/t	SITA
Lot 6	collecte du verre	49 €/t	RECYCAL	51,7 €/t	MINERIS

Rappel – marché ex-CCPA

Lot	Prestation	Marché actuel ex CCPA	
		Coût remis HT (2015)	Prestataire
Lot 1	collecte des produits résiduels ultimes	170 €/t	SITA
Lot 2	gestion des bacs	50 €/intervention	SITA
Lot 6	collecte recyclables secs	150 €/t CP + 400 €/t CC	SITA
	collecte du verre	51,7 €/t	RECYCAL

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Marché de gestion des produits résiduels et assimilés sur le secteur de la Largue

Comparatif des coûts actuels



Problématique collecte des résiduels ultimes

- Actuellement, 2 prestataires avec des formules différentes de calcul
- Calcul du coût à la tonne sur les 2 secteurs selon les formules :
 - Secteur SITA : 338 €/HT/t
 - Secteur COVED : 258 €/HT/t
- Territoire global de l'ex-CC Largue : 310 €/HT/t
- Prix proposé dans le nouveau marché : 300 €/HT/t
 - Pas d'optimisation des tournées
 - Durée du marché relativement courte

Coûts annuels

€ HT	Marchés ex-CCL (tonnage 2016 – prix 2017)	Marchés 2018
Lot 1	133 488,13 €	129 500,00 €
Lot 2	89 230,68 €	90 000,00 €
Lot 6	14 945,00 €	16 143,50 €
Total	237 663,81 €	235 643,50 €
		-0,9 %

A noter qu'il n'était pas prévu lors du précédent marché, dans le lot 6, la prestation de déplacement des bennes à verre.

Sans cet élément, le gain serait de 1 %.